

Avis n° 2024/07
relatif à l'admission par l'État de diplômés
de l'ECAM Brussels Engineering School,
de la Haute École ICHEC-ECAM-ISFSC

Établissement / École

Nom :	ECAM Brussels Engineering School, de la Haute École ICHEC-ECAM-ISFSC
Sigle :	ECAM Bruxelles Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique
Type :	Établissement d'enseignement supérieur privé en Belgique
Académie :	École étrangère
Site de l'école :	Bruxelles

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/07-05

Objet de la demande d'admission par l'État

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Géomètre, en formation initiale sous statut d'étudiant
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Ingénierie de la santé, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'ECAM Brussels Engineering School, de la Haute École ICHEC-ECAM-ISFSC ;
- Vu le rapport établi par Gilles TRYSTRAM (membre de la CTI et rapporteur principal), Layth SLIMAN (membre de la CTI et co-rapporteur), André MOREL (expert auprès de la CTI), Anis KACEM (expert international auprès de la CTI) et Mathis MOIZANT (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 juillet 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'État des diplômés étrangers suivants	Voie de formation	À compter du 1 ^{er} janvier de l'année civile	Jusqu'au 31 décembre de l'année civile	Durée
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Géomètre	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2027	maximale
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Ingénierie de la santé	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2027	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Consolider l'approche qualité et finaliser la formalisation et la mise en œuvre de tous les processus ;
- Poursuivre l'approche par compétences ;
- Développer la mobilité internationale sortante et entrante ;
- Développer les actions entreprises pour communiquer auprès des potentiels candidats au recrutement ;
- Améliorer l'acculturation des élèves à la recherche et à l'innovation.

Pour la spécialité Géomètre

- Poursuivre les actions pour augmenter le nombre d'étudiants à former (apprentissage, communications aux élèves de Bachelor).

Pour la spécialité Ingénierie de la santé

- Améliorer le taux d'encadrement.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter du 1 ^{er} janvier de l'année civile	Jusqu'au 31 décembre de l'année civile
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Géomètre	2024	2027
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Ingénierie de la santé	2024	2027

Avis délibéré en séance plénière à Lyon, le 10 juillet 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2024

La présidente
Claire PEYRATOUT

